

**L'an deux mille vingt-cinq et Dix Juin à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Valérie DUCASSE, Maire.
La convocation était du 27 Mai 2025.**

PRESENTS : BERNARD Catherine CLOCHER Romain, DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe, LAGARDERE Jacques, TORREGARAY Alice.

EXCUSES : ANTOINE Véronique, LESPES Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Christophe LAFARGUE

Le compte rendu de la réunion en date du 03 Avril 2025 est adopté par les conseillers présents à la séance.

001 - TRAVAUX :

CIMETIERE :

Espace Cinéraire :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Entreprise Turani arrive cette semaine, pour les travaux de la partie cinéraire.

A sa demande, l'entreprise va enlever gracieusement les plaques nominatives et évacuer les ornements présents sur les caveaux repris.

Allées :

Madame le Maire expose que lors de la dernière réunion, suite à la présentation du devis d'aménagement de la totalité des allées, le Conseil Municipal lui avait demandé de contacter l'entreprise afin de faire chiffrer un aménagement partiel du cheminement.

Elle donne lecture du devis pour un traitement partiel fourni par l'entreprise qui s'élève à 11 415.40 € HT et rappelle le montant du devis initial pour la totalité des allées qui s'élève à 15 322.00 € H.T. Elle précise que l'entrepreneur lui a indiqué qu'une intervention en deux temps était fortement déconseillée car un passage des engins sur une partie déjà traitée va la dégrader.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de réaliser en 2025 les travaux sur la totalité des allées et autorise Mme Le Maire de signer le devis.

Devant cette dépense supplémentaire, il est préconisé qu'il conviendra de réduire l'autofinancement en 2026 ; mais comme c'est une année de renouvellement de Conseil Municipal, il n'y aura pas de gros projets sauf cas de force majeure.

Mise en place Règlement :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétaire travaille au règlement du cimetière qui devrait être arrêté avant la fin des travaux. Cela permettra d'avoir un cadre réglementaire, pour toutes les opérations, comme cela avait été décidé lors de la délibération fixant les tarifs des concessions.

EXTENSION LOCAL TECHNIQUE :

Madame Le Maire donne la parole à Catherine BERNARD qui fait le point sur le dossier et par rapport aux devis des entreprises.

Madame Le Maire informe que le Permis de construire a été déposé le 06 juin dernier par l'architecte.

Jacques LAGARDERE demande à quelle période les travaux pourront commencer.

Mme Le Maire répond que normalement cela est prévu pour un début en Septembre, si tout fonctionne normalement.

002 - MODIFICATION BUDGET N° 2.2025 :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la décision d'entreprendre la réfection de la totalité des allées du cimetière ; il convient de modifier le budget 2025 afin d'inscrire cette dépense sur cet exercice. Elle rappelle que lors du vote du budget, il avait été décidé de ne réaliser qu'une partie de ces travaux.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le Conseil Municipal décide, après vote à l'unanimité, de modifier le Budget Communal 2025 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Cpte 2116-51 : Cimetière	+ 3 500.00
Total :	+ 3 500.00

RECETTES:

Cpte 021 : Virement de la Section de Fonctionnement	+ 3 500.00
Total :	+ 3 500.00

SECTION de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Cpte 615221 : Entretien Réparation Bâtiment	- 3 500.00
Cpte 023 : Virement à la Section D'Investissement	+ 3 500.00
Total :	00.00

003 - COMMUNAUTE DES COMMUNES :

ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

Le fauchage des accotements du printemps va être réalisé par les employés avec le matériel de la Communauté de Communes. Cela concerne uniquement les bords de route.

L'entreprise DE LA COTE sera chargée du deuxième passage à l'automne avec accotements et talus compris.

Mme Le Maire remercie MM TILLOS et PIZZINATO qui ont dégagé avec leur matériel les accotements de leur secteur pour assurer la visibilité.

Alice TORREGARAY informe le Conseil Municipal que le personnel de la Communauté de Communes a travaillé sur la route de « Lacampagne » pour dégager les arbres et que la Régie a mis en place les poteaux électriques.

MOBILITES :

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la présentation des Services de Mobilités Sud-Gironde aux élus , dans le but que la CDC du Bazadais rejoignent les communautés déjà adhérentes à ce nouveau service.

Il s'agit d'un service de transport avec des navettes sur des lignes régulières. Pour notre territoire, et pour l'heure, seule est envisagée une liaison entre Captieux et Langon en passant par Bazas. Ce service sera gratuit pour les usagers pour un aller et retour par jour, mais les employeurs seront mis à contribution ainsi que les budgets des Communautés de Communes.

ABATTOIR :

L'échéance pour la décision de liquidation est fixée au 18 Août 2025, date à laquelle le Tribunal se prononcera, mais déjà les éléments connus à la date du 18 Juin 2025 permettront déjà d'avoir une idée sur le devenir de la structure.

003 – LES SYNDICATS :

REGIE ELECTRICITE :

Romain CLOCHER donne le compte rendu de la dernière réunion.

Le déploiement des compteurs Linky avance avec 40 foyers de la commune déjà engagés dans le processus.

Un projet d'enfouissement de la ligne qui va du lieu-dit « Lesquerdar » au lieu-dit « Beauregard » est à l'étude. La commune sera appelée à nettoyer le chemin communal. Il conviendra de rencontrer les propriétaires des parcelles à savoir M. GARCIA et Mme BUICHE car certains pins risquent de gêner.

SICTOM :

Christophe LAFFARGUE informe le Conseil Municipal que la mise en place du nouveau schéma de collecte se poursuit. Une rencontre avec le SICTOM doit être programmée pour y travailler au niveau communal avec la liste des habitants et le circuit de la benne. La commune pourrait être collectée avec le nouveau schéma avant la fin de l'année.

Le problème des dépôts par des personnes extérieures sur plusieurs points de la commune devra être pris en compte.

004- QUESTIONS DIVERSES :

CHEMIN DU CALOT :

Mme Le Maire informe le Conseil que lors d'une rencontre avec M. DUFFIEUX, ce dernier lui a indiqué vouloir se porter acquéreur du chemin rural du « Calot ». Elle lui a demandé d'adresser un courrier à la Mairie, et précise qu'à ce jour nous n'avons rien reçu.

Elle informe le Conseil Municipal que la propriété est en vente.

Jacques LAGARDERE expose que la vente des chemins reste un grand débat. Il précise que dans cette propriété, le tracé d'un chemin passe tout droit dans la palombière.

D'autres chemins posent un problème comme le chemin situé à « Samazeuilh » qui n'existe plus seul le tracé existe encore sur le plan.

Didier DUCOS parle du chemin situé entre « les Mesplereaux » et « Manjouan » sur lequel des arbres ont été plantés sur l'emprise du chemin et des ponts enlevés.

Il convient d'écrire à aux propriétaires riverains concernés pour acter cette situation.

PROJET OCCUPATION TERRAIN ILLEGALE :

Suite à l'appel d'un voisin gêné par le bruit d'une débroussailleuse en dehors des heures autorisées à « La Rode », MM DUCOS ET LAFARGUE, adjoints, sont allés sur place.

L'auteur de l'infraction a parlé aux élus d'un projet d'occupation du terrain qu'il nettoyait pour y créer une forme d'habitat.

Mme Le Maire a essayé de le contacter et lui a laissé un message pour le rencontrer afin de lui rappeler les règles d'urbanisme pour cette parcelle et les risques encourus en cas d'infraction.

DECORATIONS DE FIN D'ANNEE :

Madame Le Maire présente le devis de la Société DECOLUM, qui intervient sur GRIGNOLS pour l'éclairage festif.

Pour une location de quatre décors il faut compter 757 € par an HT mais pour passer un contrat de location il faut arriver à 1 500 € HT minimum de facturation par an , pour un achat de quatre décors il faut compter 2 271.33 € HT.

Le Conseil Municipal trouve le montant trop élevé et ne donne pas suite à cette offre.

FRESQUE MURALE :

Catherine BERNARD annonce que le projet a pris du retard mais qu'une première réunion avec les sept volontaires pour participer à la fresque est fixée au 21 Juin.

ENTRETIEN CHEMINS :

Christophe LAFARGUE informe le Conseil qu'il convient de boucher les trous sur la piste de « David » et sur le chemin des « Cornes » comme cela a fait par le passé. Il va demander pour emprunter un compacteur, il faudra commander les matériaux et bloquer une journée avec les volontaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 30.